



accident gravier moto

Par **Balducchi**, le **04/07/2020 à 13:59**

Bonjour,rnrnJe viens de chuter en moto dans un virage plein de gravier (non indiqué) sur une route départementale, à la suite de ma chute j'ai pris des photos des gravier sur la chaussée et j'ai recueilli le numéro d'un témoin qui atteste que la route est en mauvaise état.rnJe voulais donc connaître la procédure à suivre pour ne pas être déclaré responsable de l'accident et invoquer une chute dû à l'état de la route ?rnrnMerci d'avance de vos réponsesrnCordialement

Par **CarolineDenambride**, le **06/07/2020 à 14:35**

Bonjour, rnrn rnrnVous souhaitez agir contre la mairie pour préjudices corporels liés à la chute ou vis à vis de votre assurance pour éviter un malus ? rnrn rnrnTrès cordialement, rnrn rnrnMe Caroline DENAMBRIDE rnrnAvocate au Barreau de LYONrnrn<http://denambride-avocat.com/>

Par **Balducchi**, le **06/07/2020 à 14:41**

Bonjour,rnrnComme c'est une route départementale je pensais agir contre le département afin d'être indemnisé pour le préjudice matériel (aucun dégât physique heureusement), je ne pense pas le déclarer à mon assurance car si je suis jugé responsable le malus serait trop élevé.rnrnMerci pour votre réponsernCordialement

Par **CarolineDenambride**, le **06/07/2020 à 14:52**

Alors, il faut écrire à la mairie qui est responsable de l'entretien des routes, par lettre recommandée. rnrnA défaut de réponse sous deux mois, il faudra envisager une saisine du Tribunal administratif. rnrnTrès cordialement, rnrn rnrnMe Caroline DENAMBRIDE

Par **Balducchi**, le **06/07/2020 à 14:54**

D'accord, merci beaucoup
Passé un bonne journée

Par **kataga**, le **07/07/2020 à 05:56**

Bonjour,rnrn rnrn[quote]rnrnComme c'est une route départementale je pensais agir contre le département afin d'être indemnisé pour le préjudice matériel (aucun dégât physique heureusement), je ne pense pas le déclarer à mon assurance car si je suis jugé responsable le malus serait trop élevé.rnrn[/quote]rnrnEn effet, vous avez parfaitement raison : jusqu'à preuve de contraire (?) c'est EVIDEMMENT plutôt le département qu'il faut mettre en cause pour le mauvais entretien d'une route départementale ...

Par **Balducchi**, le **07/07/2020 à 05:58**

J'enverrai donc la lettre recommandée au département (DDE).
Je vous remercie de votre précision